



CONCOURS DE PROCÈS-SIMULÉ EN DROIT INTERNATIONAL CHARLES-ROUSSEAU

Une activité du Réseau francophone de droit international (RFDI)

Prix Edouard Bonnefous de droit

ALLOCUTION DU PROFESSEUR ERIC DAVID

Monsieur le Chancelier, Monsieur le Secrétaire perpétuel, Mesdames, Messieurs les Académiciens,, Mesdames, Messieurs, chers amis,

C'est évidemment un immense honneur, et un plaisir qui ne l'est pas moins, pour le RFDI et le Concours Rousseau de procès simulé en droit international de se voir décerner, l'année où le Concours fête justement le 30^e anniversaire de sa création, le prestigieux prix de la Fondation Edouard Bonnefous. C'est un honneur qui récompense, non seulement les fondateurs de ces deux institutions – d'une part, le Prof. D. Turp de l'Université de Montréal qui me succédera à cette tribune dans un instant et qui est le véritable fondateur du Concours (personnellement, je ne suis qu'une pièce rapportée), d'autre part, le Prof. D. Dormoy de l'Université de Paris-XI qui a, ensuite, créé le RFDI, comme organe de parrainage et d'encadrement juridique du Concours – mais aussi la lutte pour la défense du français et du droit international.

Le français : toutes les langues ont leur beauté propre, bien sûr, mais la complexité de la grammaire française fait de cette langue un moteur de formation didactique et intellectuelle qui explique, en partie, le rayonnement exceptionnel de la pensée française dans la culture mondiale.

Le droit international : le droit international est un humanisme car il codifie les règles du maintien de la paix et celle relatives aux droits et libertés fondamentaux. Le respect de ces règles n'est pas toujours un succès mais c'est un combat permanent pareil à celui du passeur d'eau qui dans le poème d'Emile Verhaeren lutte contre les flots déchaînés d'une rivière à franchir sans y parvenir (« Mais le tenace et vieux passeur Garda tout de même, pour Dieu sait quand, Le roseau vert, entre ses dents »), et le Concours Rousseau, très modestement, essaye de contribuer à ce combat.

Le Concours reste, en outre, un formidable instrument de formation pédagogique au droit international et un outil de diffusion du français qui transcende les frontières puisque l'audience du Concours s'est étendue au Maghreb, à l'Afrique subsaharienne, à l'Europe de l'Est, à l'Amérique du Sud et à l'Asie mineure.

Ce développement du Concours et du RFDI n'aurait pu se faire sans l'apport des énergies d'académiques qui sont aussi des apôtres du droit international, parmi lesquels, le temps en me permet pas de les citer, des professeurs de Montréal, de Paris, de Bruxelles, de Genève, de Beyrouth, de Bucarest, de Kinshasa, et de bien d'autres villes du village planétaire.

Toutes et tous ne sont pas ici ce soir, mais toutes et tous s'associent aux sentiments d'infinie reconnaissance que j'exprime, en leur nom collectif, à la Fondation Edouard Bonnefous et au Président de la CIJ, M. G. Guillaume, qui partage notre militantisme linguistique et juridique, pour l'octroi du prix qui vient d'être attribué au Concours et au RFDI.

Eric David, Paris, le 1^{er} décembre 2014